

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

DÉCEMBRE
2022

PRINCIPALES TENDANCES

A fin décembre 2022 et en comparaison avec la même période de l'année 2021, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 8,1% provenant de :

- L'augmentation de 2,9% des impôts directs suite à la hausse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+21,8%), conjuguée à baisse de la taxe de services communaux (-4,5%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (-7%), de la taxe professionnelle (-3,5%) et de la taxe d'habitation (-6,9%);
- La hausse de 12% des impôts indirects qui s'explique principalement par l'augmentation de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (+11,1%) et de leur part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (+59,3%);
- L'augmentation de 7,8% des recettes non fiscales, provenant notamment de la hausse des fonds de concours (+59,3%), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+25,1%) et des recettes domaniales (+28,7%), conjuguée à la baisse des subventions (-15,1%).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 51,3% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 7,1% en raison de la hausse de 17,5% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 0,9% des dépenses de personnel et de 10,5% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 15.206 MDH à fin décembre 2021 à 14.595 MDH à fin décembre 2022, soit une baisse de 4%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin décembre 2022, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 19 MMDH contre un solde ordinaire positif de 17,4 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 6,5 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 2.039 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 3,6 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 1.428 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 6,5 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année prochaine.

Excédents globaux

A fin décembre 2022, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2022 (6,5 MMDH) et des années antérieures ont été de 46,6 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Décembre 2021	Prévisions 2022	Décembre 2022	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	41 893	47 626	45 305	95%	8,1%
1.1- Recettes fiscales :	32 359	39 407	35 024	89%	8,2%
<i>Impôts directs</i>	13 406	22 147	13 795	62%	2,9%
<i>Impôts indirects</i>	18 953	17 260	21 229	123%	12,0%
1.2- Recettes non fiscales :	9 534	8 219	10 281	125%	7,8%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	763	818	982	120%	28,7%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	944	1 506	1 181	78%	25,1%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	5 855	3 159	5 863	186%	0,1%
<i>Autres recettes</i>	1 972	2 736	2 255	82%	14,4%
2- DEPENSES ORDINAIRES	24 533	32 458	26 287	81%	7,1%
2.1- Biens et services :	23 475	31 456	25 340	81%	7,9%
<i>Personnel</i>	12 150	13 448	12 035	89%	-0,9%
<i>Autres biens et services</i>	11 325	18 008	13 305	74%	17,5%
2.2- Intérêts de la dette	1 058	1 002	947	95%	-10,5%
3- SOLDE ORDINAIRE	17 360	15 168	19 018		
4- INVESTISSEMENT²	15 206	46 005	14 595	32%	-4,0%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	-27	1		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	1 428	-3 990	2 038		
7- EXCEDENT³	3 582	-34 854	6 462		
8- FINANCEMENT² :	-3 582	34 854	-6 462		
<i>Recettes d'emprunt</i>	3 067	76	3 221		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 636	-2 649	-2 308		
<i>Variation de l'excédent</i>	-5 013	37 427	-7 375		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Décembre 2021	Prévisions 2022	Décembre 2022	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	32 359	39 407	35 024	89%	8,2%
IMPÔTS DIRECTS	13 406	22 147	13 795	62%	2,9%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	4 096	8 406	3 910	47%	-4,5%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	3 239	7 293	3 125	43%	-3,5%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	393	872	366	42%	-6,9%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 817	2 203	1 690	77%	-7,0%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	2 019	1 695	2 276	134%	12,7%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	1 842	1 678	2 428	145%	31,8%
IMPÔTS INDIRECTS	18 953	17 260	21 229	123%	12,0%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	16 113	13 546	17 905	132%	11,1%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	403	461	642	139%	59,3%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	829	959	762	79%	-8,1%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	229	259	252	97%	10,0%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	126	486	193	40%	53,2%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	193	177	191	108%	-1,0%
<i>Taxe de séjour</i>	82	340	159	47%	93,9%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	279	231	301	130%	7,9%
<i>Autres impôts indirects</i>	699	801	824	103%	17,9%
RECETTES NON FISCALES	9 534	8 219	10 281	125%	7,8%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	763	818	982	120%	28,7%
<i>Redevance OTDP communal</i>	944	1 506	1 181	78%	25,1%
<i>Fonds de concours</i>	1 200	341	1 911	560%	59,3%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	640	1 057	701	66%	9,5%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	465	291	429	147%	-7,7%
<i>Subventions</i>	4 655	2 818	3 952	140%	-15,1%
<i>Recettes diverses</i>	867	1 388	1 125	81%	29,8%
TOTAL DES RECETTES	41 893	47 626	45 305	95%	8,1%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	10 999	3 027	31 279	45 305
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	706	339	7 745	8 790
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	424	263	3 901	4 588
<i>Produits des services</i>	0	0	1 139	1 139
<i>Produits des biens</i>	282	76	2 705	3 063
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	196	0	7 205	7 401
Taxe de services communaux	196	0	3 714	3 910
Taxe professionnelle	0	0	3 125	3 125
Taxe d'habitation	0	0	366	366
1.3- Ressources transférées :	10 097	2 688	16 329	29 114
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	2 400	15 505	17 905
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	4 704	0	0	4 704
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	642	0	0	642
<i>Fonds de concours et subventions</i>	4 751	288	824	5 863
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 423	1 688	23 176	26 287
2.1- Biens et services :	1 079	1 646	22 615	25 340
<i>Personnel</i>	211	1 159	10 665	12 035
<i>Autres biens et services</i>	868	487	11 950	13 305
2.2-Intérêts de la dette	344	42	561	947
3- SOLDE ORDINAIRE	9 576	1 339	8 103	19 018
4- INVESTISSEMENT	7 631	1 861	5 103	14 595
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	1	0	1
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	95	259	1 684	2 038
7- EXCEDENT	2 040	-262	4 684	6 462
8- FINANCEMENT :	-2 040	262	-4 684	-6 462
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 321	590	1 310	3 221
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-499	-91	-1 718	-2 308
<i>Variation de l'excédent</i>	-2 862	-237	-4 276	-7 375

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin décembre 2022 laisse apparaître une hausse des ressources de 8,1% et des dépenses ordinaires de 7,1%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 19 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 14,6 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 2.039 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 6,5 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 45,3 MMDH en augmentation de 8,1% par rapport à fin décembre 2021. Ceci s'explique par la hausse 11% des recettes transférées et de 10,8% des recettes gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à la baisse de 4,2% des recettes gérées par l'Etat.

Ressources des collectivités territoriales				
	2021	Prévisions	2022	Evol. %
Transférées	26 232	20 539	29 114	11,0%
Gérées par l'Etat	7 728	16 571	7 401	-4,2%
Gérées par les collectivités	7 933	10 516	8 790	10,8%
TOTAL	41 893	47 626	45 305	8,1%

1.1-RECETTES FISCALES

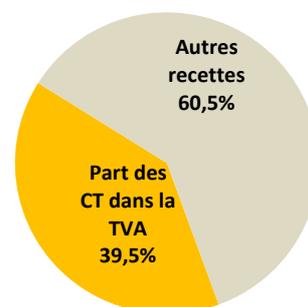
Les recettes fiscales ont atteint 35 MMDH, en augmentation de 8,2% par rapport à leur niveau à fin décembre 2021, suite à la hausse de 2,9% des impôts directs et de 12% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 77,3% des recettes globales des collectivités territoriales à fin décembre 2022.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 29,1 MMDH à fin décembre 2022 contre 26,2 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 11%. Ceci résulte de l'augmentation de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (+1.792 MDH), de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+843 MDH), des fonds de concours (+711 MDH) et de la part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (+239 MDH), conjuguée à la diminution des subventions (-703 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 39,5% de leur part dans le produit de la TVA.

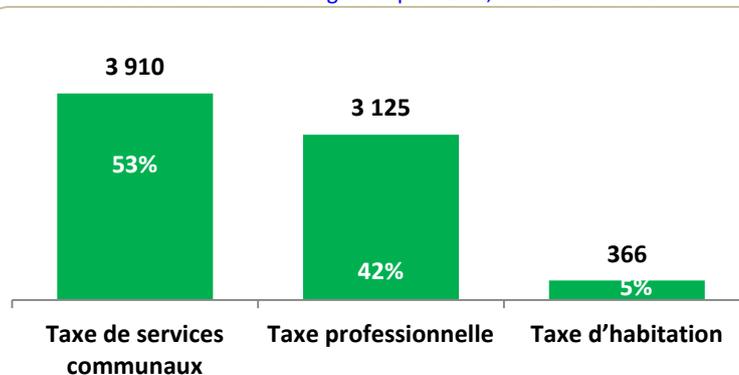
Structure des recettes des collectivités en 2022



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin décembre 2022, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 7.401 MDH contre 7.728 MDH un an auparavant, soit une diminution de 4,2%, provenant de la baisse de la taxe de services communaux (-186 MDH), de la taxe professionnelle (-114 MDH) et de la taxe d'habitation (-27 MDH).

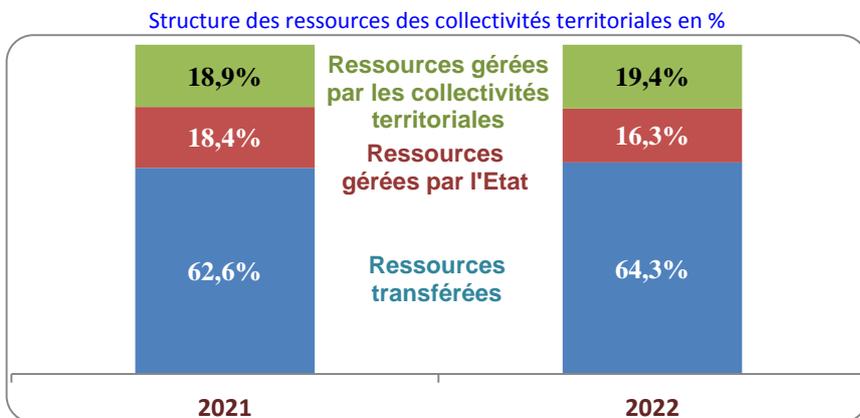
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 8.790 MDH à fin décembre 2022 contre 7.933 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 10,8%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.690 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (1.181 MDH), des recettes domaniales (982 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (762 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et de la part des ressources transférées, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par l'Etat.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 10,3 MMDH, en hausse de 7,8% par rapport à leur niveau à fin décembre 2021, en raison principalement de l'augmentation des fonds de concours (+711 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+237 MDH) et des recettes domaniales (+219 MDH), conjuguée à la diminution des subventions (-703 MDH)

La baisse des subventions est due principalement à la diminution des subventions accordées par l'Etat (3.939 MDH contre 4.638 MDH).

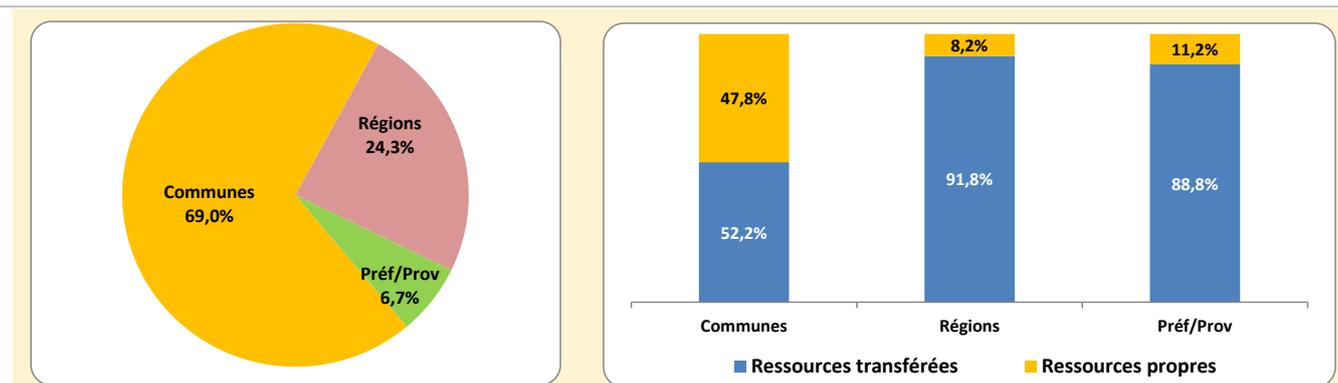
Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (1.418 MDH contre 915 MDH).

La hausse des recettes domaniales est due principalement à l'augmentation du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (255 MDH contre 155 MDH), de la vente de terrains non bâtis (125 MDH contre 66 MDH) et du produit de location des locaux à usage commercial ou professionnel (241 MDH contre 200 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 31,3 MMDH et représentent 69% des recettes globales des collectivités territoriales à fin décembre 2022.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin décembre 2022, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 52,2% des recettes des communes contre 88,8% pour les préfectures et provinces et 91,8% pour les régions.

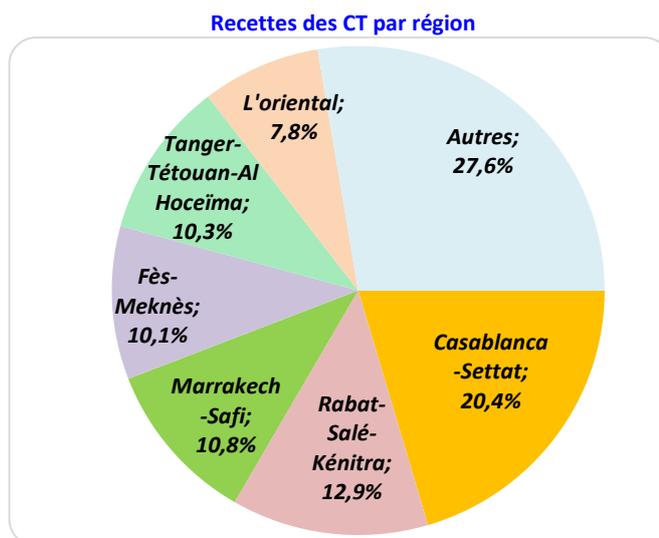


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,4% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (9.256 MDH) représentent 20,4% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 12,9% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	2 295	3 277	3 683	9 256
Rabat-Salé-Kénitra	1 156	1 309	3 393	5 858
Marrakech-Safi	1 054	654	3 167	4 875
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	1 271	648	2 759	4 678
Fès-Meknès	770	456	3 361	4 587
L'oriental	496	287	2 747	3 529
Souss-Massa	646	473	2 280	3 400
Béni Mellal-Khénifra	474	212	2 343	3 029
Drâa-Tafilalet	198	66	1 757	2 021
Laâyoune-Sakia El Hamra	215	0	1 732	1 947
Guelmim-Oued Noun	102	19	1 084	1 206
Dakhla-Oued Ed Dahab	113	0	806	920
TOTAL	8 790	7 401	29 114	45 305

2- DEPENSES

A fin décembre 2022, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 43,2 MMDH, en hausse de 4,4% par rapport à leur niveau à fin décembre 2021. Elles se composent à hauteur de 60,9% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin décembre 2022, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 26.287 MDH, soit une augmentation de 7,1% en raison de la hausse de 17,5% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 0,9% des dépenses de personnel et de 10,5% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2021	Prévision	2022	Réalisation	Variation
Personnel	12 150	13 448	12 035	89%	-0,9%
Autres biens et services	11 325	18 008	13 305	74%	17,5%
Intérêts dette	1 058	1 002	947	95%	-10,5%
TOTAL	24 533	32 458	26 287	81%	7,1%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin décembre 2022 ont atteint 12.035 MDH contre 12.150 MDH à fin décembre 2021, soit une baisse de 0,9% en raison principalement de la diminution des traitements et indemnités permanentes du personnel titulaire et assimilés (8.900 MDH contre 9.137) et des participations patronales à la caisse marocaine de retraite (1.157 MDH contre 1.186 MDH). Les salaires représentent 45,8% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 67,2% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 13.305 MDH à fin décembre 2022 contre 11.325 MDH un an auparavant, en hausse de 17,5%. Elles sont constituées pour 58,3% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 947 MDH à fin décembre 2022 contre 1.058 MDH un an auparavant, en baisse de 10,5%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin décembre 2022 a dégagé un solde ordinaire positif de 19 MMDH contre un solde ordinaire positif de 17,4 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

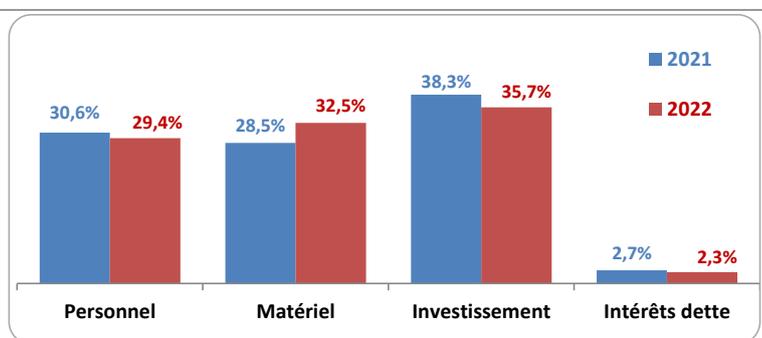
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 14.595 MDH à fin décembre 2022 contre 15.206 MDH à fin décembre 2021, soit une diminution de 4% (-611 MDH).

Cette baisse s'explique notamment par la diminution des émissions au titre des travaux neufs et grosses réparations (-1.115 MDH), des projets intégrés (-790 MDH), et des acquisitions immobilières (-118 MDH), conjuguée à l'augmentation des subventions (+922 MDH) et des programmes nationaux (+421 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2021	Prévision	2022	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	4 006	12 637	2 891	23%	-27,8%
Projets intégrés ⁶	3 465	8 811	2 675	30%	-22,8%
Acquisitions immobilières	1 036	6 891	918	13%	-11,4%
Acquisitions mobilières ⁷	697	2 089	766	37%	9,9%
Programmes nationaux ⁸	4 151	9 650	4 572	47%	10,1%
Subventions	1 851	5 927	2 773	47%	49,8%
TOTAL	15 206	46 005	14 595	32%	-4,0%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de matériel, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel, de la part des dépenses d'investissement et de la part des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

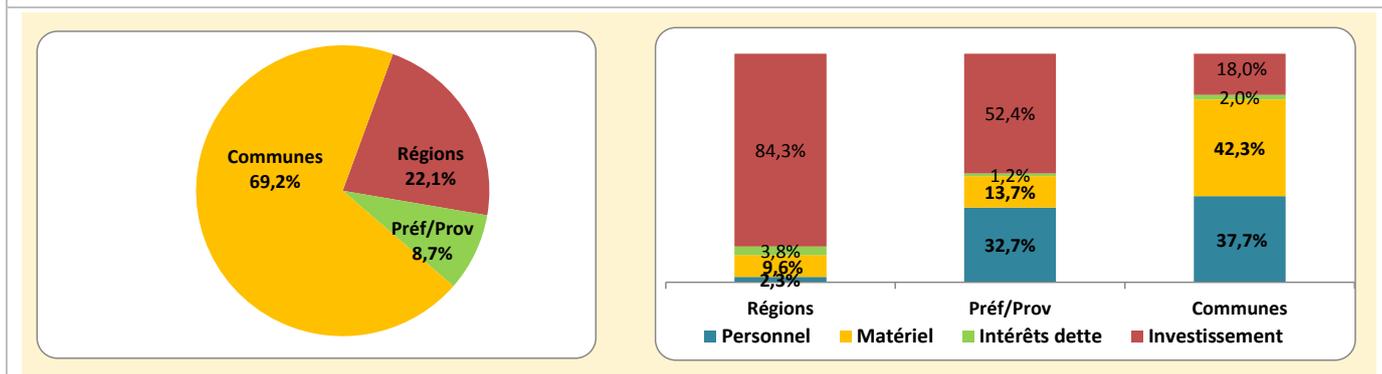
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 28,3 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales est de 69,2% à fin décembre 2022.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin décembre 2022 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (37,7%) et des préfectures et provinces (32,7%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 84,3% des dépenses d'investissement, de 9,6% des dépenses de matériel, de 3,8% des charges en intérêts de la dette et de 2,3% des dépenses de personnel.

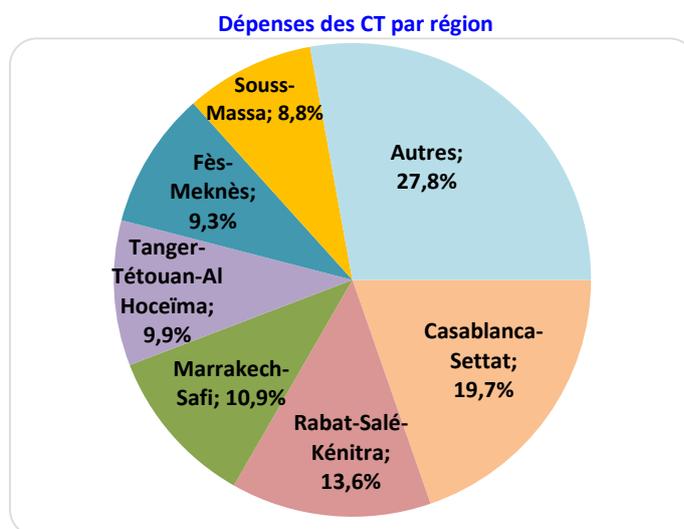


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,2% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (8.049 MDH) représentent 19,7% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Guelmim-Oued Noun représentent 2% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	2 340	3 557	229	1 923	8 049
Rabat-Salé-Kénitra	1 599	1 825	105	2 024	5 553
Marrakech-Safi	1 295	1 607	49	1 495	4 446
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	1 122	1 540	66	1 324	4 052
Fès-Meknès	1 396	1 115	83	1 220	3 814
Souss-Massa	862	692	95	1 936	3 585
L'oriental	1 145	959	73	828	3 005
Béni Mellal-Khénifra	826	653	60	1 353	2 892
Drâa-Tafilalet	497	334	26	1 118	1 975
Laâyoune-Sakia El Hamra	542	621	93	473	1 729
Dakhla-Oued Ed Dahab	130	183	57	587	957
Guelmim-Oued Noun	281	219	11	314	825
TOTAL	12 035	13 305	947	14 595	40 882

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin décembre 2022 des soldes positifs de 1 MDH et 2.038 MDH respectivement contre un solde nul pour les budgets annexes et un solde positif de 1.428 MDH pour les comptes spéciaux à fin décembre 2021.

4- EXCEDENT

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 6,5 MMDH à fin décembre 2022 contre un excédent global de 3,6 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin décembre 2022, soit 6,5 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et dont le paiement interviendra l'année suivante.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin décembre 2022, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 3.221 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 2.308 MDH et la reconstitution des excédents pour 7,4 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin décembre 2022, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 46,6 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2022 (6,5 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2022 et non payées.

Le reliquat, constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 51,1% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin décembre 2022

